



Ville de Pontivy

Commission Halles, foires et marchés

Compte-rendu de la réunion du 14 novembre 2011

C17-2011-001

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mme Sylviane LE PAVEC, adjointe au maire
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal
Mme Maryvonne OLIVIERO, conseillère municipale

MM BRIEND, MARAY, TAURON, représentants des commerçants.
M. PICQUET représentant départemental des Commerçants non sédentaires des
Marchés du Morbihan

ÉTAIENT ABSENT

M. Yovenn BONHOURE, conseiller municipal
M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal

M. ADAM, représentant des Commerçants des Marchés du Morbihan
M. BLANC, représentants des commerçants

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
Mme GAUBERT, Régisseur placier

DOCUMENTS ANNEXÉS

Plan du marché actualisé

§

I - METRAGE SUPPLEMENTAIRE DANS LE PERIMETRE ALIMENTAIRE

La Commission avait décidé le 16 novembre 2009 de conserver du 15 avril au 15 novembre, pour les commerçants passagers, le périmètre de marché alimentaire supplémentaire de 25 mètres linéaires, sur la partie piétonne contiguë.

Suite à la venue et aux demandes de nouveaux commerçants réguliers en alimentaire, la commission décide de maintenir à l'année et d'étendre sur toute la longueur de l'allée (environ 60 mètres) ce métrage supplémentaire. Cette allée ne fera pas l'objet d'attributions de places.

II - ATTRIBUTIONS DE PLACES

Demandes d'attribution marché alimentaire :

Monsieur DANIELOU Jean-Yves : suite à la commission du 18 avril 2011, sa demande de conserver l'emplacement de son frère avait été mise en attente. Le fils du titulaire originel ne souhaitant pas prendre la suite de son père, la commission donne son accord à Monsieur Daniélou avec départ de l'ancienneté à zéro comme le prévoit le règlement.

Madame BOUKHATAT DALILA, fromagère titulaire de son emplacement de 6 ml dans la 1^{ère} allée, demande (par courrier arrivé le 14 novembre 2011) à faire valoir son droit de priorité par ancienneté pour un emplacement supplémentaire de 0,50 ml. Après étude du dossier la commission donne son accord.

Monsieur EONNET Gildas, boucher titulaire de son emplacement de 7 ml dans la 1^{ère} allée, demande (par courrier du 7 novembre 2011) à faire valoir son droit de priorité par ancienneté pour un métrage supplémentaire de 1 ml. Après étude du dossier la commission donne son accord.

Monsieur FACCHINI Bruno, charcutier titulaire de son emplacement de 4 ml dans la 1^{ère} allée, demande (par courrier arrivé le 7 novembre 2011) à faire valoir son droit d'ancienneté pour un métrage supplémentaire de 0,50 ml. Après étude du dossier la commission donne son accord.

Monsieur MEDINI Omar, vendeur de fruits titulaire de son emplacement de 6ml dans la 2^{ème} allée, demande (par courrier du 9 novembre 2011) à faire valoir son droit de priorité par ancienneté pour un métrage de 3ml. Après étude du dossier la commission donne son accord.

Monsieur POMME Arthur, boulanger titulaire de son emplacement de 6 ml dans la 2^{ème} allée, demande (par courrier du 7 novembre 2011) à faire valoir son droit de priorité par ancienneté pour un métrage de 1 ml. Après étude du dossier la commission donne son accord.

Monsieur BIEN Talek, vendeur de plats asiatiques, titulaire de son emplacement de 5,50 ml dans la 2^{ème} allée, demande à faire valoir son droit de priorité par ancienneté pour un métrage supplémentaire de 1 ml. Après étude du dossier, la commission donne son accord.

Monsieur BESCOND Michel (EURL La petite pêche), Monsieur MIRC Patrice (Boulangier), Monsieur PISSON Bertrand (Produits du terroir Sicilien) et de Madame NICHOLAS Erika (Fleuriste) n'ont pas obtenu de réponse favorable à leur demande, et devront donc continuer à se présenter en qualité de commerçants passagers.

Demandes d'attribution marché non alimentaire :

Madame GOUIN Pierrette, vendeuse de matelas-nappes-galettes de chaises titulaire de son emplacement de 12 ml dans la 4ème allée demande (par courrier arrivé 14 novembre 2011) la possibilité d'ajouter sur son emplacement la vente de boutis sur 4 ml. Après étude du dossier, la commission donne son accord.

Monsieur VANALDERVELT Daniel vendeur d'aliments pour chiens et chats demande (par courrier arrivé le 7 novembre 2011) la possibilité d'occuper l'emplacement de 12 ml dans la 3ème allée à gauche de celui occupé par Mlle LESSARD Christelle. Après étude du dossier, la commission donne son accord.

Mademoiselle CHAPELAIN Magalie vendeuse de bijoux magnétiques de la Société Energetix demande (par courrier arrivé le 7 novembre 2011) un emplacement de 2 ml. Après étude du dossier, la commission donne son accord pour l'emplacement de 3 ml situé à droite de la Société Kiclos.

Monsieur SEINIDRE Michel vendeur de détails de textiles, d'habillement et de chaussures, demande (par courrier arrivé le 10 octobre 2011) la possibilité d'occuper un emplacement. Après étude du dossier, la commission donne son accord pour l'emplacement situé dans la 3ème allée à gauche de M. VANALDERVELT Daniel.

La demande de Monsieur GUERROUJ Abdel Kader (Vêtements femmes) n'a pas obtenu de réponse favorable. Il est invité à continuer à se présenter en qualité de commerçant passager

La question de la libre concurrence sur le marché entre commerçants souhaitant vendre des articles de même nature est soulevée. La commission, après discussion, décide de conserver la rédaction actuelle du règlement sans y apporter de modifications et de l'appliquer strictement.

Rue François Mitterrand

<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Electricité 	Emplacement Camion Outillage sur réservation 17 ml										
										5 ^{ème} Allée	
RATTIER J Jacques 12 ml (pulls)	PERROT J-Michel 9 ml confection jeunes	MOKRANI Abdallah 10 ml confection femmes	Lo Ibrahim 7 ml Articles Africains	SZNIKIES P 10 ml Confection Femmes	Libre 1,60 ml	Lefèvre Gabriel 7 ml Maroquinerie	Sté KICLOS 4 ml Fermetures PVC	chapelain Sophie 3ml	TALI Baya 12 ml confection Femmes		
										4 ^{ème} Allée	
Rue Nationale	PERROTIN Bruno 11 ml confection hommes	BLIN Meizhen 11 ml Bijoux et vêtements Chinois	DHENNIN F 11 ml montres-jouets-gadgets-cadres	Esslami M 8 ml Confection Jeunes et enfants	LIBRE 11,00 ml		GOUIN Pierrette 12 ml Literie-matelas-linge de maison				
	LE CABELLEC Pierre 10 ml chapellerie	RENAULT Franck 15ml s/vêtements et linge de corps	LEROUX Loïc 12 ml Confection jeunes	Lamzirhi J 7 ml MontresDrapsCo uettes-	LIBRE 8,80 ml		CHERBAL Mouloud 12 ml Confection Femmes				
BRIENT-KERESPART 6ml (ouvertures PVC)										3 ^{ème} Allée	
	LE SERGENT André 10 ml confection femmes	PARE Didier 11 ml Linge de maison	BALUSSON JF 8 ml vêtements laine Lainae Albaqa	LESSARD C 9 ml Bijoux fantaisie Nappes au MI	Vanadervelt Daniel 12 ml	Seinidre Michel 3,50 ml	RAULT PHILIPPE 13ml <input type="checkbox"/> Coutellerie				
Maray Daniel 12 ml Plants et Plantes	TAURON Eric 15 ml confection femmes	MERCIER J 5 ml miels	IDEAL CONFORT 7 ml Ouvertures	BLANC Patrick 12 ml maroquinerie	Le Sabazec nadine 8 ml Confection Femmes	LE PEUTREC JM 17 /18 ml chaussures					
										2 ^{ème} Allée	
	Commandeur 11 ml Pépinieriste	Carpentier L 5 ml Saucissons et Bonbons	Davies 3ml gâteaux	Mé dini O <input type="checkbox"/> 9 ml Fruits	Pommé A 7 ml Pains	Baudet J 6.00ml Prod et gros légumes	Bien T 6,50 ml Plats Asiatiques	Merel R 5 ml Soupes	Pouillet 3 ml Producteur Fromages	Le Pabic Stéphane 6 ml Bio Légumes Bio	Gravier L 4 ml Rôtisserie <input type="checkbox"/>
	Danielou F 6.50 ml Producteur Légumes	Zéppieri E 5 ml <input type="checkbox"/> Crêpes	Loric G 10 ml Epices et Olives	Duval Y 7 ml <input type="checkbox"/> Volailles	EONNET G 8 ml <input type="checkbox"/> Boucherie	Boukhabata D <input type="checkbox"/> 6,50 ml Fromagère	Facchini 4,50 ml <input type="checkbox"/> conserves nâtes	Bescond M 6 ml <input type="checkbox"/> Poissonnerie	<input type="checkbox"/> Pelois Loïc 10 ml Fruits et Légumes		
									1 ^{ère} Allée		
Briend G 12 ml Producteur Légumes et Plants <input type="checkbox"/>	Bronsard Gene 4 ml Œufs	SARL GAEC DE BEL AIR 10 ml Légumes	MISTER PAELLA 5 ml Plats Cuisinés <input type="checkbox"/>	Liard Pommes 4 ml <input type="checkbox"/>	Cobigo J 7,5 ml Plantes <input type="checkbox"/>	Onno Pommes 6 ml	Ets Le Lavandier 9 ml Charcuterie <input type="checkbox"/>	Forestier rôtisserie 6 ml <input type="checkbox"/>			